

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R.411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par la société SAS BENOIT CHEVRIER 4, chemin de Saint-Martin à 62128 CROISILLES qui doit intervenir Route de Conty à SALEUX.

**CONSIDERANT** qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La société SAS BENOIT CHEVRIER pourra intervenir Route de Conty à SALEUX, pour procéder à des travaux de tirage et de raccordement de la fibre optique dans les chambres existantes, à partir du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 3 novembre 2023.

**Article 2** : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement sera interdit sur les chambres de cette voie et la circulation de tous véhicules sera limitée à 30 km/h aux abords des chambres.

**Article 3** : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être laissés propres.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Madame HURET Clémence, SAS BENOIT CHEVRIER – bc.clemence.huret@outlook.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 22/08/2023

L'Adjoint au Maire,  
Jean-Paul CHAMPION

